


**Cfdt: SAPN**

**N.A.O. 2018  
2<sup>ème</sup> réunion**

## Déception !

Ce mercredi 17 janvier 2018, s'est tenue la deuxième réunion de négociation salariale. C'était l'occasion pour la direction, de venir avec des propositions chiffrées.

La direction souhaite faire le triple distinguo entre les « indiciaires », la maîtrise au forfait et les cadres.

### PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

	Indiciaires	Maîtrise au forfait	Cadres
Augmentation de la valeur du point	0,25 %	0 %	0 %
Ancienneté	0,35 %	0 %	0 %
Mesures catégorielles	0,02 %	0 %	0 %
Valorisation de la performance	0,05 %	0 %	0 %
Quotas dans les échelles	0,20 %	0 %	0 %
Enveloppes individuelles supplémentaires	0,03 %	0 %	0 %
Talon sur salaire de base		0,27 %	PAS DE TALON
<b>TOTAL</b>	<b>0,9 %</b>	<b>1,1 % en moyenne</b>	<b>0,9 % en moyenne</b>

Concernant les salariés indiciaires, c'est-à-dire payés à l'indice (non forfaitisés), ils verront pour la plupart d'entre eux leur salaire augmenter de **0,60 %** (augmentation de la valeur du point **0,25 %** + point ancienneté **0,35 %** = **0,60 %**).

La direction propose aussi une augmentation des paniers de **0,25 %** et des primes d'éloignements de **0,35 %**.

### LA CFDT AUSSI SAIT DIRE NON !

Sur le principe de dissocier « les indiciaires », de la maîtrise au forfait et des cadres ; **c'est NON !**

Une augmentation de la valeur du point de 0,25 % ; **c'est NON !**

Une augmentation générale équivalente à 0,6% pour la plupart des « indiciaires » ; **c'est NON !**

Que seule la maîtrise au forfait se voit attribuer un talon (qui plus est, trop faible) ; **c'est NON !**

Que les cadres n'aient pas de talon ; **c'est NON !**

De plus, la CFDT attend de cette négociation qu'elle répare certaines injustices. A savoir, les salariées lésées lors des compensations d'heures de nuit au péage, ainsi que les VSDL. La CFDT a également réitéré sa demande quant à la possibilité des contrats VSDL à passer sous contrat 35h, sur base de volontariat.

La CFDT note tout de même que six de ses mesures complémentaires ont été prises en compte par la direction. Reste à savoir de quelle façon elles vont être actées. Une simple parole ne nous suffit plus.

Prochaine réunion le 31 janvier 2018 à 10h00, ça laisse le temps à la direction de revoir sa copie à la hausse.